

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les pièges à éviter face aux risques de fraudes

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique ? Voici quelques conseils pour aborder votre projet en toute tranquillité et adopter les bons réflexes pour vous protéger des pratiques frauduleuses.

PRÉPAREZ SEREINEMENT VOTRE PROJET

Pour être accompagné, prenez contact avec un Conseiller « France Rénov' ». Il vous conseille et vous guide sur les travaux à réaliser, les aides à mobiliser, la recherche de contacts d'artisans locaux. **Prenez ensuite le temps de la réflexion et ne signez aucun devis dans la précipitation.** Comparez avec d'autres offres, et méfiez-vous des offres trop alléchantes.

RÉALISEZ VOTRE PROJET EN CONFIANCE

Pour toute demande d'aides, créez votre compte vous-même. Vous seul disposez de vos données fiscales ou données personnelles afin de réaliser les démarches. En raison des risques d'usurpation d'identité, **les entreprises ne sont pas habilitées à créer un compte à votre place.**

QUELLES SONT LES ARNAQUES FRÉQUENTES ?

- des devis non conformes ou incompréhensibles
- des crédits cachés
- des labels de qualité mensongers
- des manquements à la législation des droits de consommateurs

BON À SAVOIR

- Si vous êtes en difficulté face aux démarches numériques, **rapprochez-vous des maisons France Services ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.**
- En cas de difficulté lors des travaux (entreprise qui abandonne le chantier, défaut de travaux, etc.), **contactez le médiateur de la consommation et/ou la maison du droit la plus proche de chez vous.**

RÉCEPTIONNEZ VOS TRAVAUX AVEC VIGILANCE

Avant de signer la réception des travaux, vérifiez toujours leur conformité. Assurez-vous, par exemple, que les équipements installés correspondent bien aux devis.

En cas de litiges, contactez le médiateur de la consommation, qui vous orientera et vous guidera.

www.france-renov.gouv.fr

